



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2014
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 361^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 juin 2014, à 15 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport sur la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, les 24 et 25 avril 2014

Rapport sur la réunion internationale sur la question de Jérusalem, à Ankara, du 12 au 14 mai 2014

Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les 1^{er} et 2 juillet 2014

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-54442X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

2. **Le Président** dit que le 23 avril 2014, l'Organisation de libération de la Palestine et le Hamas ont conclu un accord d'unité et que le lendemain, le Gouvernement israélien a décidé qu'Israël ne négociera pas avec un Gouvernement palestinien soutenu par le Hamas. Le 24 avril, des centaines de prisonniers palestiniens ont pris part à une grève de la faim pour exiger qu'Israël cesse d'emprisonner des Palestiniens sans chef d'accusation ni procès. Le 29 avril, la date prévue pour les négociations menées sous la conduite des États-Unis d'Amérique en vue de parvenir à un accord global entre Israël et la Palestine, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours duquel il a prononcé une déclaration au nom du Comité. À cette occasion, l'organisation israélienne de surveillance des activités de peuplement, Peace Now, a publié un rapport révélant que le Gouvernement israélien avait encouragé l'élaboration de plans et d'appels d'offres pour au moins 13 851 logements au cours des neuf mois écoulés depuis le début des pourparlers.

3. Le 2 mai, un mois après que l'État de Palestine ait déposé auprès du Secrétaire général ses instruments d'adhésion à plusieurs traités internationaux, cinq des principaux traités relatifs aux droits de l'homme sont entrés en vigueur. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, est entré en vigueur le 7 mai, et deux pactes entreront en vigueur le 2 juillet. Le 8 mai, le Conseil des droits de l'homme a nommé Makarim Wibisono, de l'Indonésie, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, en remplacement de Richard Falk, dont le mandat venait à terme.

4. Le 15 mai, lors de heurts avec les forces de sécurité israéliennes, deux Palestiniens mineurs et sans armes qui participaient à une manifestation à Betuniya, en Cisjordanie, en commémoration de la Nakba, ont été abattus. L'ONU a appelé les autorités israéliennes à

procéder à une enquête indépendante et transparente sur la mort des deux Palestiniens. Le 25 mai, lors d'une visite à Bethléem, le Pape François a invité au Vatican les Présidents de l'État de Palestine et d'Israël. La situation à Jérusalem est restée tendue en raison de visites répétées d'extrémistes israéliens, sous escorte de l'armée et de la police, dans le complexe de la mosquée d'Al-Aqsa, déclenchant des affrontements avec les fidèles palestiniens.

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

5. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que le nouveau cabinet palestinien a officiellement marqué la fin des divisions entre les deux parties de la patrie palestinienne et les deux systèmes politiques, mettant un terme à un épisode tragique. Les plaies infligées pendant sept années de divisions peuvent désormais être pansées. Le gouvernement de consensus national reflète fidèlement l'opinion du peuple palestinien et renforcera la position du pays. À l'exception de celui de l'Autorité occupante, le gouvernement a bénéficié d'un soutien général. Le monde devra le juger à l'aune de sa conduite, de ses politiques et des progrès obtenus pour mettre un terme à l'occupation et ouvrir la voie à l'indépendance de la Palestine. L'orateur se félicite du fait qu'aucun pays n'a répondu à l'appel futile d'Israël à boycotter le gouvernement, qui a reçu un soutien massif lors du débat du Conseil de sécurité le 29 avril 2014.

6. Le 2 avril, la Palestine a adhéré à 20 instruments internationaux, sans compter les Conventions de Genève, et participera désormais aux élections des experts des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme. Les échanges diplomatiques s'intensifient alors que la Palestine se rapproche d'une adhésion à part entière à l'Organisation des Nations Unies.

7. Le 15 mai, les Palestiniens, où qu'ils se trouvent, ont commémoré la Nakba. Ils continueront à marquer le souvenir de la catastrophe de 1948 jusqu'à ce qu'ils retrouvent leurs droits nationaux.

8. À l'occasion de sa dix-septième Conférence ministérielle, tenue à Alger, du 26 au 29 mai 2014, le Mouvement des pays non alignés a évoqué la cause palestinienne et a affirmé l'importance de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

9. Le Pape François a été bien reçu dans l'État de Palestine, et le Président Abbas a immédiatement accepté son invitation à se rendre à la Cité du Vatican pour prier en faveur de la paix aux côtés du Président d'Israël.

10. **Le Président** dit que le Comité écrira au Président Abbas pour le féliciter de l'accord conclu pour former le gouvernement d'unité nationale.

11. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba) dit qu'il soutient cette initiative et espère que les aspirations du peuple palestinien deviendront réalité.

Rapport sur la Table ronde des Nations Unies consacrée aux aspects juridiques de la question de Palestine, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, les 24 et 25 avril 2014

12. **M. Grima** (Malte) dit que la Table ronde consacrée aux aspects juridiques de la question de Palestine a abordé le statut juridique des prisonniers politiques palestiniens, les dispositions applicables du droit international, ses mécanismes d'application et les implications juridiques du statut d'État non membre observateur de la Palestine octroyé par la résolution 67/19 de l'Assemblée générale.

13. Les 35 membres et observateurs du Comité, 2 organisations intergouvernementales, le Comité international de la Croix-Rouge, plusieurs organes des Nations Unies et 9 organisations de la société civile ont pris part à la réunion. Compte tenu des interventions des experts palestiniens des Ministères des affaires étrangères et des affaires des prisonniers et des missions permanentes de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et à New York, les participants ont entendu des exposés de 17 experts juridiques de renom.

14. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, parlant au nom du Secrétaire général; par le Président du Comité; par un représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; et par le Ministre palestinien des affaires des prisonniers et représentant de l'État de Palestine, Issa Qaraqe, qui a donné des informations détaillées sur le sort des prisonniers palestiniens.

15. Lors de sa première séance, la Table ronde a examiné le statut juridique des prisonniers palestiniens au regard du droit international. Depuis le début de

l'occupation en 1967, des centaines de milliers de civils ont été traduits devant les tribunaux militaires israéliens, qui sont politisés, manquent d'indépendance et d'impartialité et ont jugé indûment des enfants. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme témoignent d'un large consensus en la matière. Les organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, les procédures spéciales et les examens périodiques universels du Conseil des droits de l'homme ont également largement contribué à exposer les violations et y remédier. Les experts palestiniens ont appelé à davantage de responsabilités et ont suggéré que l'État de Palestine explore toutes les possibilités pour régler ce problème de manière efficace.

16. La 2^e séance a été consacrée aux mécanismes juridiques disponibles et à la question de la responsabilité des tiers. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé a confirmé que les traités relatifs aux droits de l'homme restent d'application dans des situations de conflits armés; que les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont contraires au paragraphe 6 de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève; et que les Nations Unies ont la responsabilité permanente d'appliquer ses résolutions et les dispositions de l'avis consultatif. Les experts ont fait observer que dans certains cas, les Nations Unies ne se sont pas entièrement acquittées de cette responsabilité. Quant à la responsabilité des tiers, la Cour a estimé que tous les États ont l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction.

17. La 3^e séance a été consacrée aux implications juridiques générales découlant du statut d'État non membre observateur. Le statut d'État de Palestine n'a pas été octroyé par la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, mais découle plutôt d'un vaste ensemble de faits liés à la pratique des relations internationales depuis des décennies : la Palestine a été reconnue par plus de 130 pays et a participé activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales. Les participants ont parlé de l'adhésion de la Palestine à 20 traités et conventions le 1^{er} avril 2014 et des droits

et des obligations qui en découlent. Évoquant la possibilité de l'adhésion de l'État de Palestine à d'autres institutions spécialisées et organisations mondiales, les experts ont fait remarquer que le problème était d'ordre politique plutôt que juridique. Ils ont également abordé les arguments pour et contre la signature du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

**Rapport sur la réunion internationale
sur la question de Jérusalem tenue à Ankara
du 12 au 14 mai 2014**

18. **M. Percaya** (Indonésie) dit que l'objectif de la réunion était de sensibiliser à la question de Jérusalem et d'évoquer des moyens de consolider le soutien international pour une solution juste et durable. Des représentants de 72 États membres, de 2 États observateurs, de 4 organisations intergouvernementales, de 3 organismes du système des Nations Unies, et de 23 organisations locales et internationales de la société civile ont assisté à la réunion. Treize experts ont pris la parole lors de la réunion qui a été suivie d'une réunion ouverte au public.

19. Lors de la séance d'ouverture, le Ministre turc des affaires étrangères a rappelé que jadis, Jérusalem était ouverte à toutes les confessions. La ville représente un héritage culturel important qui ne peut pas être réduit à une seule religion ou ethnie. Il a suggéré que la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, créée en 1948, devrait être à nouveau convoquée, et que d'autres instances des Nations Unies devraient également s'occuper de cette question. Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique a fait part de ses profondes inquiétudes suscitées par les violations du droit international perpétrées par Israël qui exigent une forme d'intervention internationale différente. Le Président du Comité a présenté un exposé sur l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, en soulignant qu'alors que le Comité était attaché à une solution des deux États, mais que les parties devaient faire preuve de responsabilité et créer un environnement propice aux négociations.

20. Le Ministre palestinien des Waqfs et des affaires religieuses et le Ministre chargé de Jérusalem ont souligné que le véritable problème n'était pas lié à la religion, mais à l'occupation. La communauté internationale devrait appuyer concrètement la solution des deux États, faute de quoi celle-ci serait impossible,

voire irréaliste. Ils ont décrit la destruction continue au quotidien de Jérusalem en tant que ville palestinienne : depuis 1993, les négociations n'ont abouti qu'à l'extension israélienne et à l'expulsion des Palestiniens.

21. Dans son message, le Secrétaire général de l'ONU a prévenu que l'impasse politique actuelle risquait de mener dans les faits à un seul État. Les tensions croissantes au sujet de l'accès aux sites sacrés sont particulièrement inquiétantes; la ville doit être ouverte et accessible à tous.

22. Les participants ont souligné que Jérusalem demeurait une ville occupée. Au cours des cinq mois précédents, 234 maisons palestiniennes avaient été détruites. Ils ont mis en exergue diverses pratiques israéliennes qui peuvent être considérées comme du nettoyage ethnique et ont attiré l'attention sur les tentatives visant à manquer de respect envers la mosquée Al-Aqsa, qui est sous la garde de la Jordanie.

23. Les participants ont ensuite examiné la situation de Jérusalem et la situation socioéconomique de ses résidents palestiniens. Après près de 50 années d'occupation et de conflits, Jérusalem est devenue une ville gravement endommagée. Plusieurs autorités israéliennes ont participé à la prise de décisions municipales, ce qui a semé une confusion stratégique qui a masqué une politique très efficace de restriction de la croissance et du développement palestiniens. Selon les estimations, le taux de pauvreté des ménages non juifs à Jérusalem-Est s'élève à 77 %. Les secteurs de la santé et de l'enseignement à Jérusalem-Est sont dans un piteux état. Depuis 1967, environ 50 000 Palestiniens ont perdu leur statut de résident. En raison des restrictions de mouvement, l'économie de Jérusalem-Est a perdu ses consommateurs, et l'absence de banques palestiniennes rend les transactions financières difficiles. Un intervenant a appelé à ce que des mesures de soutien aux entrepreneurs palestiniens à Jérusalem soient adoptées. En dépit de la complexité de la situation, les investisseurs devraient envisager la création de mécanismes de partage des risques, par exemple d'un fonds de capital-risque pour Jérusalem. Une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds et les organismes internationaux est essentielle, surtout en matière de collecte et d'analyse des données afin de pouvoir réaliser des études socioéconomiques significatives.

24. Les participants ont également évoqué le rôle de la communauté internationale dans la promotion d'une solution juste. Un intervenant a proposé l'élaboration d'une convention internationale sur la protection des sites sacrés pour assurer le respect des résolutions existantes. Des orateurs ont appelé la société civile à jouer un rôle actif et la communauté internationale, y compris l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique, à maintenir une présence permanente à Jérusalem.

25. Le 14 mai, le Comité, en coopération avec l'Université TOBB et le Centre d'études stratégiques sur le Moyen-Orient, a organisé à Ankara, à l'Université TOBB, un colloque public sur la question de la Palestine auquel ont assisté plus de 100 étudiants, universitaires, représentants de la société civile et responsables des Nations Unies.

Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les 1^{er} et 2 juillet 2014

(document de travail n° 6)

26. **Le Président** attire l'attention sur le document de travail n° 6, qui contient le programme provisoire du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le séminaire sera consacré à l'étude des conséquences de l'occupation et des pratiques israéliennes sur la situation socioéconomique et humanitaire en Palestine; au Plan national de développement palestinien pour 2014 et 2015 et aux stratégies à long terme de développement et de croissance économique; et à la mobilisation et l'utilisation de l'aide internationale pour une croissance durable dans le cadre d'un nouveau modèle d'aide. Parmi les invités figureront des experts de renommée internationale, des représentants des États Membres et des États observateurs de l'ONU, des représentants du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, de la société civile et des médias.

27. Il considère que le Comité souhaite approuver ce programme provisoire.

28. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 20.